

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 101 (1956)
Heft: 6

Artikel: Chronique du tir : propos sur un nouveau programme de tir obligatoire
Autor: Léderrey, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342745>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'instruction des officiers d'état-major général, elle enfin, ne donne guère matière à satisfaire les besoins propres d'un aviateur. Les problèmes du front sont dans la plupart des cas différents, le renseignement aérien a un caractère réflexe que les troupes terrestres ignorent souvent, et les arrières d'une force aérienne ont un autre aspect que ceux d'une division ou d'un corps. Là donc encore trop de questions accessoires et trop peu d'essentielles. Nous sommes persuadés qu'en créant, au moins pour certains travaux, des classes indépendantes, en modifiant quelque peu le programme des cours et en ajoutant aux exercices une phase aérienne, on arriverait à satisfaire tout le monde, tant il est vrai que coopération ne signifie pas seulement travail en commun, mais aussi connaissance et concessions réciproques.

Lt.-col. HENCHOZ

Chronique du tir

PROPOS SUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE TIR OBLIGATOIRE

Sous ce titre, la *Gazette des carabiniers suisses* du 23 mars 1956 a publié un article écrit par le « Chef de la section des activités hors service du Groupement de l'instruction du D.M.F. », le colonel Lüthy.

En voici quelques passages.

« Quels services le pays réclame-t-il donc de ses fils pour maintenir en état de perpétuelle préparation son instrument de combat ? Rien d'autre que :

- une école de recrue,
- un cours de répétition de 20 jours par an.

Mais le peuple suisse pousse plus loin ses exigences : il ne veut pas une armée de carrière, toujours sur pied ; non. Il veut que le peuple entier soit prêt au moment où cela deviendra nécessaire. Notre organisation militaire basée, sur le principe de la milice, a été créée en conséquence. Mais voilà le désavantage de ce système : le « défenseur toujours prêt » accomplit 3 semaines de service militaire par an, mais se trouve pendant 49 semaines dans la vie civile. En tenant compte de l'âge du soldat, on arrive même à 154 semaines ininterrompues de vie civile contre 2 semaines d'instruction seulement. Pour raccourcir cette période assez longue exempte d'obligations militaires... chacun doit consentir un léger sacrifice. »

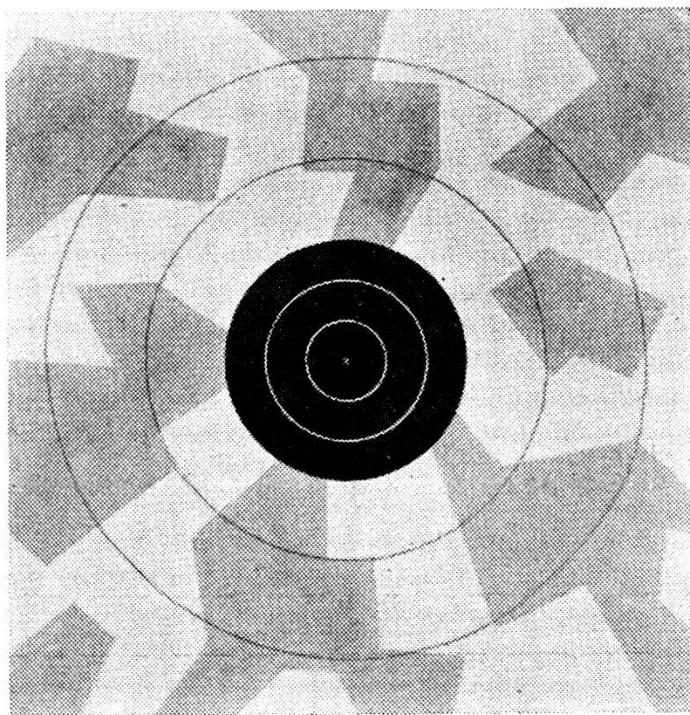
« L'on exige de chaque citoyen astreint au service qu'il prenne au moins une fois par an, et jusqu'à l'âge de 40 ans, son fusil en mains pour prouver qu'il est demeuré apte au tir. Mais l'on demande encore davantage : celui qui ne remplit pas les conditions minima requises est obligé d'exécuter son tir une seconde fois. »

Introduit en 1874, le *tir obligatoire hors service* vise à :

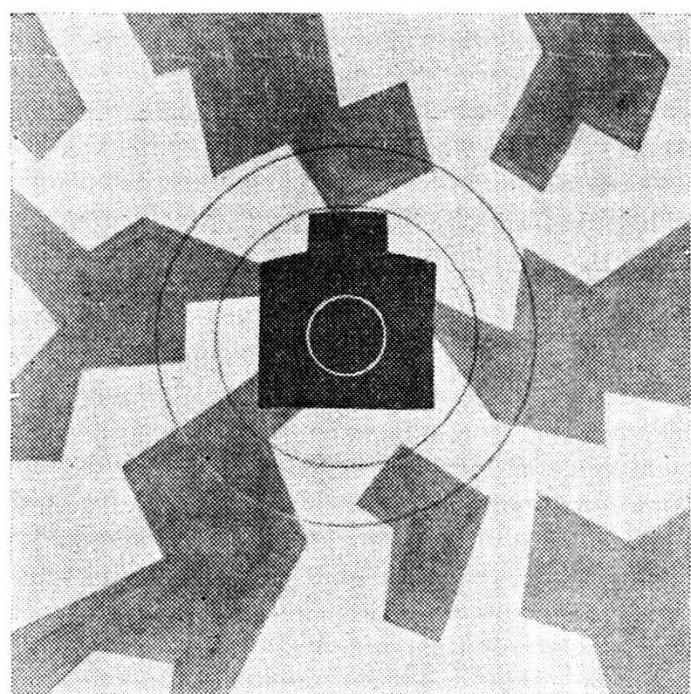
- décharger d'une façon importante le programme de travail du cours de répétition et
- permettre au soldat, dans le temps assez long qui sépare ces cours, de maintenir, voire de perfectionner, son entraînement au tir.

Supprimer cette obligation, comme d'aucuns le proposent — au moment où le nombre et la durée des cours de répétition suffisent à peine à donner au futur combattant l'entraînement exigé par les armes et la technique actuelles — équivaudrait à saper les fondements de notre système de milices, lequel ne se conçoit pas sans des activités volontaires ou imposées entre les périodes de service.

Le *programme du tir obligatoire* comprend actuellement trois exercices. Il en faudrait huit à dix, plus variés, selon le colonel Lüthy, pour (avec la même dotation en munitions) mieux préparer le tireur du champ de bataille.



Cible A.



Cible B.

Les deux *projets* qu'il présente ont en vue :

- 1^o par des exercices sur cibles A ou B, de vérifier de temps à autre l'aptitude du tireur à *viser soigneusement* ;
- 2^o par des séries de deux à trois coups, limitées dans le temps, d'inciter l'homme à *tirer rapidement* ;
- 3^o par des tirs sur cible A 10 (à 10 points), de 1 m. ou 1 m. 80 de diamètre, de perfectionner *la précision* ;
- 4^o par des exercices sur *cibles A et B « camouflées »* (c'est-à-dire maquillées comme dans la figure ci-contre) de mieux préparer la transition avec les buts tels qu'ils se présentent à la guerre.

Et voici les propositions du colonel Lüthy :

Pour chaque programme : six coups d'essai, à utiliser à volonté, mais qui doivent toutefois être lâchés avant de commencer le dernier exercice principal.

PROJET I

Programme A

Cible	Nombre de cartouches	Genre de feu et position
A	6	coup par coup, bras franc couché
A	6	série, 2 × 3 coups en 60 sec., bras fr. couché
A camoufl.	6	coup par coup, couché-appuyé

Programme B

Cible	Nombre de cartouches	Genre de feu et position
B	6	coup par coup, bras franc couché
B	6	série, 2 × 3 coups en 60 sec., bras fr. couché
B camoufl.	6	coup par coup, couché-appuyé

Programme C

Cible	Nombre de cartouches	Genre de feu et position
B 10	6	coup par coup, bras franc couché
B 10	6	coup par coup, bras franc couché
B camoufl.	6	coup par coup, couché-appuyé

PROJET II

Cible	Nombre de cartouches	Programme A
		Genre de feu et position
A	5	coup par coup, bras franc couché
B	5	coup par coup, bras franc couché
A	4	série en 2 min., marqués en fin de série, br. fr.
A camoufl.	4	coup par coup, couché-appuyé
Cible	Nombre de cartouches	Programme B
		Genre de feu et position
A	4	coup par coup, bras franc couché
B	5	coup par coup, bras franc couché
B	5	2 coups en 1 min., 3 coups en 1 min., bras franc couché
B camoufl.	4	coup par coup, couché-appuyé
Cible	Nombre de cartouches	Programme C
		Genre de feu et position
A	6	coup par coup, bras franc couché
A 10	4	coup par coup, bras franc couché
B 10	4	coup par coup, bras franc couché
B camoufl.	4	coup par coup, couché-appuyé

Ces projets — heureuse innovation encore perfectible — sont de nature à améliorer la préparation du futur combattant. Celle-ci gagnerait encore, croyons-nous, si la *cible B « camouflée »*, au lieu d'être divisée en cercles, l'était en cases. A notre avis, cette nouvelle façon d'indiquer la valeur des coups inciterait le tireur :

- à mieux éviter une *déviation latérale*,
- à viser plutôt bas, de façon à parer la tendance avérée du combattant à tirer trop haut, sans compter qu'une balle ayant touché le sol devant le but peut encore atteindre ce dernier par ricochet.

Pour en revenir aux trois programmes, notons qu'il est prévu de les échelonner sur trois ans, dès 1957.

Souhaitons que cette intéressante tentative du colonel Lüthy soit concluante !

Colonel E. LÉDERREY